

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

198-199 | 2011

De l'anthropologie visuelle

Et si l'injure ne se racontait pas !

Évelyne Larguèche



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22819>

DOI : 10.4000/lhomme.22819

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 25 juillet 2011

Pagination : 355-365

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Évelyne Larguèche, « Et si l'injure ne se racontait pas ! », *L'Homme* [En ligne], 198-199 | 2011, mis en ligne le 18 juillet 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22819> ; DOI : 10.4000/lhomme.22819

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© École des hautes études en sciences sociales

Et si l'injure ne se racontait pas !

Évelyne Larguèche

- 1 Pour peu que l'on y prête attention, il ne se passe pas un jour sans que soit retenue une phrase insultante d'un personnage politique vis-à-vis d'un autre, sans que soient évoqués, parce que le procès a lieu, des propos ayant engendré des plaintes. Et ne parlons pas même des « affaires » qui font la une de toutes les presses confondues pendant plusieurs jours, comme celle, pour s'en tenir à des événements relativement récents, de l'insulte présumée du joueur de football Nicolas Anelka à l'encontre de l'entraîneur Raymond Domenech, lors de la coupe du monde de juillet 2010, en Afrique du Sud. Véritables ballons de baudruche, ces affaires se dégonflent avec une rapidité étonnante et paraissent n'avoir été que mirages. Du côté du banal et du quotidien, quel écolier ne se plaint-il pas en rentrant chez lui qu'un camarade l'a « traité », quel professeur ne voit-il pas, impuissant, ses élèves se traiter entre eux, et ne tente-t-il pas de limiter les réactions rebelles à son égard ? Quant au cadre du travail, les remarques plus ou moins désobligeantes d'un supérieur hiérarchique, les petites mesquineries de collègues, les médisances, les marques d'antipathie, ne font-elles pas en quelque sorte partie de ces micro-sociétés ? Faut-il encore évoquer des notions un peu fourre-tout comme celle de la violence verbale ou, nouveauté juridique, celle de « violence psychologique » ?
- 2 Toutes ces manifestations, chacun peut le constater, font couler beaucoup d'encre. L'objectif de cet « À propos » est de faire connaître le travail lent, patient, souterrain, auquel se consacrent des chercheurs passionnés, et qui contraste avec l'éphémère des petites histoires si chères aux médias.

L'insulte dans tous ses états

- 3 C'est un fait nouveau, pour qui s'intéresse à cet objet particulier depuis de nombreuses années, que celui de la parution d'ouvrages divers sur ce thème dont il est remarquable, au sens de ce qui se remarque, qu'il ne s'agit pas de lexiques dans leur plus simple expression – dictionnaires, anthologies, florilèges, etc., comme il en est périodiquement

proposé – ayant principalement pour vocation de distraire, d'étonner ou de faire partager un certain plaisir.

- 4 Ce sont des études que l'on peut qualifier de scientifiques qui tentent de cerner cet acte de langage dans ses manifestations les plus diverses, ne se contentant pas de descriptions mais allant à la recherche de ce qui en constitue les fondements. Il nous a semblé précisément intéressant de les réunir dans cet « À propos ».
- 5 Les ouvrages parus ces trois dernières années¹, à quelques mois de distance les uns des autres, sont issus de domaines d'études et de recherches variés – linguistique, histoire, droit, sociologie, littérature – et sans doute malheureusement ignorés les uns des autres. Le lecteur désireux d'en savoir plus sur l'insulte en politique ne fera sans doute pas attention au volume des insultes en français, et encore moins à l'étude sur la joute verbale d'insultes. Et le lecteur attiré par la réflexion des linguistes et des juristes n'ira probablement pas lire les actes du colloque sur la mauvaise langue, ni même sans doute ce qui concerne la joute d'insultes. Ainsi, même lorsqu'elle est étudiée scientifiquement et de façon érudite, l'insulte demeure morcelée en autant d'aspects qu'il y a d'approches. De plus, ces ouvrages sont, dans leur majorité, des actes de colloques ou le résultat de travaux d'équipe, ce qui induit un foisonnement de documentations, mais aussi une certaine redondance et une dispersion selon le domaine d'intérêt.
- 6 Cet « À propos » est l'occasion de réunir ces différents « états », en donnant un aperçu de leurs approches mais, il faut bien l'avouer, en étant quelque peu sélectif, car en retenant principalement certains points, d'autres restent dans l'ombre alors qu'ils mériteraient tout autant d'être mis en évidence. Abordons maintenant les ouvrages suivant leur ordre de parution.

Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours

- 7 « Cette entreprise est née d'une initiative commune de linguistes et de juristes de l'Université Paris 13, curieux de confronter leurs analyses sur cet aspect particulier de l'usage transgressif des mots » (p. 5), peut-on lire dans l'introduction. L'initiative est originale et les divers apports tous plus intéressants les uns que les autres. Nous ne pouvons que nous rallier à cet argument de poids que donne Éric Beaumatin pour le choix du terme injure plutôt que celui d'insulte :

« [...] je ne prendrai centralement en considération que le seul nomenclateur que nous ayons en partage, à savoir celui d'*injure*, en ignorant résolument celui d'*insulte*, dans la mesure où ce dernier, assez remarquablement, est non seulement absent des catégories terminologiques en usage dans le droit français, mais également aussi mal distingué du premier par le sens commun que par la littérature spécialisée en sciences du langage ou en anthropologie ». (p. 71)
- 8 Force est de constater en effet que dans le langage courant les termes « injure », « insulte », « outrage », « diffamation », « invective » et même « blasphème », sont employés la plupart du temps de façon pour ainsi dire synonyme, sans que soit même conscient leur emploi juridique particulier.
- 9 Mais nous avons surtout retenu l'analyse que fait cet auteur du « trait "privé"/"public" en matière d'injure » car, comment ne pas le reconnaître, elle résonne d'un écho particulier par rapport à notre propre perspective. Éric Beaumatin démontre qu'« Il y a une dimension de surcroît attachée aux possibles mêmes faits dans le cas du trait "public" »

[...]. Ce surcroît, en première analyse, est en effet celui de la *diffusion* de l'injure ou de la diffamation : il n'y a *publicité* de semblables infractions que lorsque un ou des tiers sont institués en destinataires adventices de l'acte de parole en question » (pp. 84-85). Ainsi : « Cette distinction crée un espace "non public" suffisant à la commission même d'une infraction, et un espace "public" nécessaire à un second type d'infraction consistant en la mise en circulation – parmi des tiers – de l'acte de parole auquel aura[it] suffi en toute hypothèse le premier : l'injure publique suppose dans tous les cas une injure qui aurait pu être non publique » (p. 85). De ce fait : « La présence d'un ou plusieurs tiers auditeur(s) d'une injure qui ne le(s) vise pas ne suffit absolument pas à la "publicité" de l'injure » (*id.*)².

- 10 La distinction mise en évidence entraîne une conséquence qui dépasse pourtant le cadre juridique et s'adresse alors aux linguistes :

« Ainsi, à examiner de plus près la structure de la scène strictement énonciative, les linguistes gagneraient-ils, grâce à ces distinctions que le discours du droit formule, conserve et illustre, à reposer plus précisément la question de sa délimitation d'avec la scène interlocutive ou interactionnelle : la réintégration, aux côtés de l'énonciateur et du co-énonciateur, d'une instance tierce en sa nécessité au cœur du dispositif énonciatif minimal ne paraît pas ici hors de propos ».

(p. 88)

- 11 C'est là rétablir la dimension du tiers qui, dans les études de l'injure, est le plus souvent oubliée au profit de la seule confrontation entre un injurieur et un injurié, et qui apparaît en revanche fondamentale dans les « lois de l'effet injure ».
- 12 L'ouvrage est passionnant à bien d'autres égards³ et on voit à quel point la complexité de la législation concernant ces délits, la difficulté de cerner les notions juridiques, conduisent le plus souvent à une pénalisation au cas par cas et donnent le dernier mot à la jurisprudence. Dominique Lagorgette, se réclamant d'expertises comme cela se pratique dans les pays anglo-saxons, constate que « Les procès pour injures sont bien souvent la rencontre de deux lectures très différentes du monde » (p. 28), alors qu'une meilleure analyse des discours permettrait d'aider les juristes dans la détermination de la pénalisation.

Un monde où l'on clache. La joute verbale d'insultes dans la culture de rues

- 13 « Se pencher sur la joute verbale permet de sentir presque tactilement cette complexité troublante qui fait que l'étude des formes poétiques, considérées comme ayant leur fin en elles-mêmes, ne dit proprement rien de ce qu'est la poésie » (p. 222). Cette phrase qui vient en conclusion de l'ouvrage aurait pourtant pu introduire « Ce livre [qui] appartient à une série de textes suscités ou accueillis par le Centre d'études poétiques de l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon » (quatrième de couverture).
- 14 Cyril Vettorato replace le phénomène de la joute verbale d'insultes dans son évolution historique et son contexte contemporain spécifique, et la dimension socio-linguistique y est largement développée. Cette étude, dont on pourrait souhaiter qu'elle soit mieux circonscrite (on ne sait pas toujours de quelle aire culturelle il s'agit) et davantage centrée sur le phénomène lui-même (en faisant moins référence à des généralités), est cependant importante car elle montre notamment que les formulations particulières de

ce genre littéraire ne peuvent être séparées de leurs conditions d'énonciation. Nous avons retenu surtout l'analyse très fine à propos d'une joute d'insultes entre deux rappers rivaux (pp. 197-220), un Noir, Sterling, représentant attesté du hip-hop « traditionnel », et un Chinois, Jin, inconnu dans le genre et pour ainsi dire déprécié dès les premiers échanges. L'auteur met en évidence l'inventivité et la créativité des insultes de chacun des adversaires tour à tour mais surtout par rapport à la représentation qu'en attend (plus ou moins consciemment) le public réagissant à chaque échange et venant ainsi sceller la victoire identitaire de l'un ou de l'autre. Au duel est ainsi redonnée sa juste mesure, celle de se jouer devant un public qui en est en fait le seul arbitre.

La définition figurant en quatrième de couverture – « Événement poétique où la cacophonie côtoie une certaine sophistication, le *clash* fait du style un emblème de pouvoir et le vecteur d'une identité sociale » – fait le lien permettant de comprendre la fonction de ces joutes dont on ne retient le plus souvent qu'un des aspects, selon que l'on se place du côté de la créativité d'un genre littéraire ou du côté de la subversion due à la contestation sociale⁴.

Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications

- 15 Il s'agit ici d'un deuxième colloque⁵, et qui a même été suivi d'un troisième⁶, tous organisés par Dominique Lagorgette et le Laboratoire « Langages, Littératures, Sociétés » de l'Université de Savoie. Les contributions sont extrêmement riches et les approches pluridisciplinaires particulièrement pertinentes, comme le résume cette présentation :

« Au croisement de disciplines qui interrogent avec leurs outils et leurs méthodes ce "petit" fait de langue aux conséquences parfois extrêmes, nous avons souhaité proposer des lectures multiples qui allient recherche de fond et applications, alors que la demande sociale devient toujours plus pressante. Du Moyen Âge à la trash radio québécoise, en passant par les tribunaux de jadis et naguère, les cours de récré, l'arène des guerres de religion ou les lettres de haine, cette exploration des fonctions, fonctionnements, modalités et circulation du dire insultant vise à compléter la grille de lecture de cet acte de langage omniprésent et pourtant tabou ». (quatrième de couverture)

- 16 Dominique Lagorgette dans l'introduction insiste sur l'importance du contexte pour l'étude de l'insulte :

« Le contexte, enfin lui, remis au centre des études de ce volume, que les données analysées soient soumises au regard critique de la linguistique, de la littérature, de l'histoire ou du droit – tel était l'objectif premier de nos travaux lorsque se sont réunis les participants du colloque qui y ont présenté et harmonisé leurs réflexions ». (p. II)

- 17 Tout comme elle met en évidence l'intérêt d'un échange, d'une confrontation, entre les divers domaines qui s'intéressent à cet acte de langage :

« Cette diversité des cadres théoriques, des objets de chacune des sciences humaines et sociales en présence garantit seule une véritable compréhension de l'insulte, et la polyphonie des savoirs, anciens, modernes, théoriques, appliqués, est la meilleure alliée qui soit pour permettre de saisir dans toute sa complexité et sa subtilité ce que l'on estime encore trop souvent n'être que cacophonie bruitiste et brutale dans le mélodieux concert d'une politesse phantasmée, parfaite, disparue – presque trop policée et lisse pour être honnête ». (p. V)

- 18 L'organisation de ces colloques est en quelque sorte la partie visible de cet iceberg que constitue l'équipe « Pragmasémantique de l'insulte » au sein du Laboratoire « Langages Littératures Sociétés » de l'Université de Savoie, véritable centre fédérateur, qui permet ainsi à de nombreux chercheurs de se connaître ou de se retrouver périodiquement.
- 19 Difficile bien sûr, sous ce foisonnement d'expériences variées et toutes plus intéressantes les unes que les autres, de ne pas se laisser emporter par la séduction qu'elles exercent, immergeant le lecteur dans chaque situation, chaque contexte particulier, aux risques d'une sorte de perte de l'objet.

Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours

- 20 Cet ouvrage, contrairement à ce qu'il pourrait faire croire, n'est pas une anthologie, mais avant tout œuvre d'historien. Thomas Bouchet fait revivre ici les petites phrases assassines, les qualificatifs meurtriers, les « noms d'oiseaux », que les hommes politiques se sont adressés dans le cadre particulier qui est celui des Chambres. La lecture en est extrêmement plaisante et l'on devine que le lecteur a le sourire au coin des lèvres.
- 21 L'intérêt de l'auteur pour cet acte de langage le fait osciller entre la volonté de se centrer sur le phénomène lui-même avec l'idée d'une fonction de l'insulte, du rôle qu'elle joue à tel moment (etc.) et la question qui semble sous-jacente : les situations d'insultes expliquent-elles le contexte ou le contexte explique-t-il les situations d'insultes ? Comme il le constate, « l'insulte ne se laisse pas saisir si facilement ». « Tout mot peut *a priori* faire l'affaire s'il s'inscrit dans un contexte favorable. L'expression des visages, les phrases qui précèdent et qui suivent la profération, les enjeux politiques du moment cimentent le processus » (p. 9). « Pour espérer saisir dans toutes ses dimensions cette pratique si volatile, il faudrait la traquer sur divers fronts [...]. D'où la nécessité de circonscrire quelque peu l'étude » (p. 11) précisément à « l'enceinte parlementaire », donc telle qu'elle s'est pratiquée au sein des Chambres. L'objectif est alors nettement défini : « il s'agira ici de poser quelques jalons à la fois chronologiques et thématiques pour une histoire parlementaire de la France contemporaine par l'insulte » (p. 12).

Reste que malgré la remise en contexte et la description au plus près des personnages impliqués, il est difficile pour le non-historien de se replonger dans l'atmosphère évoquée. D'autant évidemment que les formules employées, à part les classiques grossièretés, ne résonnent plus comme des insultes, et l'explication à laquelle se livre l'auteur pour leur restituer ce sens, ne parvient pas à produire l'écho qu'elles avaient à l'époque de leur énonciation. Il faut en arriver aux événements contemporains vécus par le lecteur pour pouvoir ressentir ce qui est décrit, et encore... Il est frappant de voir à quel point ce qui a choqué, indigné, toute une société, a fait la une de tous les journaux, sur papier, à la télévision, à la radio, toutes les conversations dans tous les lieux publics et privés, est oublié, ou plus exactement est désaffectonné, refroidi, n'a plus de contour émotionnel. Ainsi, du côté de l'insulte, se révèle l'impossible ressenti devant des personnages et des situations datés. Et peut-être, de façon plus générale, faut-il constater que l'insulte ne se raconte pas !

Mauvaises Langues

- 22 Il s'agit des actes d'un colloque international pluridisciplinaire organisé notamment par le Laboratoire ERIAC (Équipe de recherche sur les Identités, les Affects et les Conflits) de l'Université de Rouen, qui a eu lieu en juin 2008. Florence Cabaret et Nathalie Vienne-Guerrin⁷ ont ainsi donné l'occasion de réunir des contributions venant d'horizons divers. Dans l'introduction du volume, elles posent ainsi la question :
- « À la fois créatrice et destructrice, fascinante et répugnante, festive et fatale, la langue doit être abordée dans toute son ambivalence, dans son essentielle dualité. Qu'est-ce qui fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre ? La mauvaise langue existe-t-elle ou bien n'y a-t-il que des mauvaises oreilles ? ».
- 23 Trois grandes parties, regroupant les contributions du colloque, tentent d'y répondre. La première s'intéresse tout naturellement à la norme, la « langue correcte », mais c'est en quelque sorte pour faire ressortir le lien indissociable avec la déviante, la « langue incorrecte ». Les contributions de la deuxième partie concernent davantage l'autre « mauvaise langue », à savoir celle qui fait mal. Celle-ci est très fréquente en littérature, mais l'accent est précisément mis sur l'artifice littéraire qui permet la « conversion de la mauvaise langue en langue plaisante » et séduit les oreilles de ceux qui écoutent plus qu'elle ne blesse ceux qui en font les frais. Enfin, dans une troisième partie, c'est la langue dangereuse, « diabolique », qui est évoquée, celle que certaines sociétés ou certaines époques s'emploient à « discipliner » ou tout simplement à éviter.

La richesse de ces actes est impressionnante, la pluralité des approches, grâce au recentrage opéré par les éditrices, permet au lecteur de se laisser entraîner sans toutefois perdre de vue la problématique qui sous-tend le volume et sur laquelle l'« introduction » engage à se pencher.

L'injure dans tous ses effets

- 24 À la dispersion de l'objet au sein de contextes les plus divers et servant de matériau d'investigation dans tel ou tel domaine d'études, à « l'insulte dans tous ses états » donc, répond une autre perspective, celle que l'on désignera par « l'injure dans tous ses effets ». L'opposition est ici voulue. Le terme injure venu remplacer celui d'insulte n'est pas fortuit, il reprend l'argument cité plus haut de Éric Beaumatin, associé aux « effets » et non plus aux « états », il renvoie d'emblée à la notion d'effet injure, telle que nous l'avons développée au fil des années⁸. Les « lois » que nous avons ainsi mises en évidence conduisent en fait à un renversement de perspective dans la compréhension de ce phénomène de l'injure.
- 25 Le décorticage auquel il est procédé, notamment par rapport aux situations de communication, en s'interrogeant dans le moindre détail sur « qui s'adresse à qui, à propos de qui, devant qui ? », question pragmatique par excellence, montre à quel point il est erroné de réduire une situation d'injure à un duel entre celui qui injurie et celui qui est injurié. C'est la configuration triangulaire qui est générale alors que la configuration duale, elle, est exceptionnelle, d'un point de vue objectif dirons-nous, mais dès que l'on fait intervenir le point de vue subjectif, on peut se demander si même elle existe car, présent ou non, un tiers est là derrière : le regard de l'autre.

- 26 L'analyse des procédés utilisés pour établir l'injure fait apparaître un critère de différenciation, celui de la spécificité permettant de distinguer deux types d'injure : l'injure spécifique et l'injure non spécifique. L'une « spécifique » son attaque, la particularise, elle qualifie une personne et pas une autre, elle dépeint au plus près du vérifiable ou du vraisemblable. Figures de rhétorique les plus sophistiquées, métaphores et métonymies, se mettent au service de la spécificité pour décrire au plus juste celui qu'il s'agit de dévaloriser et de rabaisser, tout en attirant l'attention par l'originalité d'une formule, ou même sans s'embarrasser de rhétorique, plus crûment, simplement avec les registres de ce qui blesse. L'autre, désignée en quelque sorte par le négatif, « ne spécifique pas » son attaque, ne la particularise pas, elle utilise des formules et expressions péjoratives prêtes à l'emploi pouvant servir pour pratiquement tout le monde et en toutes circonstances et ne se préoccupant pas de la véracité ni même de la vraisemblance. Métaphores et métonymies font en général place à des catachrèses, c'est-à-dire à ces figures usées qui n'ont plus qu'un sens codé variant selon l'époque et la société, et qui constituent un grand nombre de ce que l'on appelle couramment les mots d'injure. Elle a tout simplement recours à ce qui choque, grossièreté, violence verbale, de façon pour ainsi dire indifférenciée, quelle que soit la cible et quelles que soient les circonstances. Ne plus s'intéresser au seul énoncé mais se pencher sur l'effet tant de la spécificité que de la non-spécificité dans l'injure en situation, en acte, c'est-à-dire dans son énonciation, conduit à bien d'autres conclusions. Ainsi l'argument de la « vérité qui blesse » sur lequel repose la spécificité de l'énoncé apparaît-il comme un leurre. Par les procédés d'appartenance et de ressemblance, l'injuteur inclut l'autre dans une espèce et corollairement (par les mécanismes de non-appartenance et de non-ressemblance) l'exclut de la sienne. C'est cette vérité-là qui sonne juste parce qu'elle blesse à coup sûr. Du côté de la non-spécificité, il en est de même, l'énoncé qui choque est aussi un leurre, alors qu'il s'agit de l'effet de toute-puissance dû au maniement transgressif de la langue, où les mots deviennent des objets, que l'on projette ou que l'on dévore. Ils sont mis à la place de celui avec lequel il n'est pas question de communiquer et qui est nié en tant qu'autre, seule compte son élimination ou même la démonstration de la toute-puissance de celui qui injurie.
- 27 Deuxième renversement donc, sous l'apparence d'un duel se profile une situation triangulaire, sous l'effet de l'énoncé celui de l'énonciation. Faut-il encore voir le leurre de l'énoncé, alors qu'il peut s'agir d'une énonciation affectueuse et non hostile, l'injure ayant cette particularité de s'employer entre amis, force d'un lien où peut-être précisément le tiers ne doit pas s'immiscer et n'a pas droit de cité ? Bien plus, le recours au contexte qui, juridiquement mais aussi dans le sens commun, permet de considérer l'injure comme une réaction, en la justifiant en quelque sorte, ou au contraire comme une provocation que rien ne justifie, ne s'intéresse qu'aux éléments tangibles et se révèle tout aussi trompeur⁹.
- 28 Enfin, un élément qui n'est pour ainsi dire jamais pris en compte, celui du rôle du statut social, montre que dans l'injure la relation intersubjective se double le plus souvent d'une relation interidentitaire. L'analyse souligne ainsi qu'il faut distinguer l'injure dont les actants se trouvent au sein d'une relation de type hiérarchique de celle dont les actants sont dans une relation de type égalitaire. Schématiquement, l'injure des élèves aux enseignants, celle des adolescents vis-à-vis des adultes, celle d'un quidam à l'encontre de représentants de l'autorité, ou même de détenteurs du pouvoir, ou encore de minorités considérées comme non conformes à telle ou telle norme, de faibles vis-à-vis de forts, etc. ne peuvent être mises sur le même plan que l'injure entre adolescents, dans la

compétition que représentent les joutes, ou encore celle entre adultes dans les débats sinon les combats, que sont par exemple les échanges vifs des campagnes électorales.

- 29 Envisager l'injure « dans tous ses effets », on le voit, rétablit la complexité d'un phénomène trop souvent réduit à un seul effet, celui sur l'injurié. Mais comment peut-il en être autrement dans l'immédiateté de la situation ? L'analyse de l'effet injure requiert une certaine distance et tout d'abord de ne pas être impliqué au moment de l'acte lui-même. Alors que l'injure « dans tous ses états » raconte en quelque sorte des variétés du phénomène et même les plus inattendues, on pourrait dire que l'injure « dans tous ses effets » ne se raconte pas, elle s'éprouve dans l'immédiateté de son énonciation et des situations, et c'est sans doute, ce qui la rend si insaisissable si l'on veut ne pas s'en tenir aux seuls énoncés et aux apparents antagonistes.
- 30 Allons plus loin. L'injure est en effet considérée comme une sorte de langue, dont le vocabulaire, la syntaxe, le style seraient aisément repérables et pourraient être déterminés. Réputée objet d'étude des linguistes, et classée traditionnellement en linguistique chez les libraires, mais de fait inclassable, l'injure ne serait-elle pas plutôt une *espèce de langue*, cette locution signifiant alors selon les grammairiens une approximation, qui ressemble à la véritable langue mais n'en fait pas partie et surtout qui n'est pas identifiable en tant que telle ? Elle n'est alors représentable que par un spécimen qui crée ainsi sur le moment l'espèce alors qu'elle n'existe pas en dehors de lui.

Ces conclusions ne sont pas faciles à admettre tant le sens commun est pénétré du contraire : de la prééminence de l'énoncé pour ne pas dire de son exclusive ; du recours au sens des mots qui, séparés de leur contexte et de leur énonciation, sont colportés, déformés, surinterprétés ; d'une confrontation à deux, d'un duel, dans l'expectative inavouée de savourer la défaite d'un des deux combattants ; de l'admiration secrète mêlée de sidération pour celui qui ose braver la réprobation.

Cet « À propos », en donnant un écho aux recherches qui se consacrent à cet objet d'étude, rend ainsi compte de la complexité d'un phénomène trop souvent réduit à sa simple, pour ne pas dire simpliste, expression.

NOTES

1. Auxquels je me permets d'ajouter le mien, paru en 2009 : Évelyne Larguèche, *Espèce de... ! Les lois de l'effet injure*, Chambéry, Éd. de l'Université de Savoie (« Langages » 6).
2. C'est bien ce qui explique que Brice Hortefeux ait été condamné pour injure raciale mais faisant l'objet d'une contravention de 4^e classe et non du délit d'injure publique à caractère racial.
3. Nous regrettons vivement de n'avoir eu connaissance de cet ouvrage que postérieurement à notre publication et de ne pas avoir pu de ce fait le mentionner.

4. N'ayant eu connaissance de ce livre que bien postérieurement à sa publication, il ne nous a pas été non plus possible de le mentionner dans notre propre étude.
5. Qui s'est tenu en mars 2006, le premier ayant eu lieu en 2003. Cf. *Langue française*, 2004, 144 : *Les insultes en français : approches sémantiques et pragmatiques*, éd. par Dominique Lagorgette & Pierre Larrivé, Paris, Armand Colin.
6. « Les insultes 3 : bilan et perspectives », mai 2009.
7. La thèse de Nathalie Vienne-Guerrin (1998) sur « L'art de l'injure dans le théâtre de Shakespeare » et les travaux qu'elle a poursuivis et publiés par la suite (cf. son habilitation à diriger des recherches sur « La guerre des langues dans le monde de Shakespeare » en 2007) s'attachent précisément à cerner l'effet injure par l'analyse des énoncés replacés dans leur énonciation, prenant en compte le contexte et la situation dans lesquels se produit l'injure, ce qui permet notamment de rendre à Shakespeare sa dimension d'injuteur par rapport au spectateur-lecteur de son époque, dans les aspects satiriques, contestataires et transgressifs de ses œuvres.
8. Cf. Évelyne Larguèche, *Espèce de... !,...* *op. cit.* Notre ouvrage ne se situe pas sur le même plan que les autres car il est le fruit d'une recherche menée depuis de nombreuses années dans une optique bien particulière qui est celle de l'effet injure. La synthèse qu'il propose en première partie vise à regrouper et à différencier les différentes définitions de la notion d'injure, ainsi que les études scientifiques dont elle fait l'objet, ce qui donne ainsi à qui veut aborder cette question, où règne la plus grande confusion, une vue d'ensemble et un outil pour mieux se repérer. Mais c'est évidemment pour introduire les « lois » de l'effet injure, c'est-à-dire ce qu'il est indispensable de prendre en considération pour permettre d'analyser toute production d'injure dès que l'on admet qu'il s'agit d'un acte de langage et non d'un simple énoncé. Déterminer ce qui constitue l'injure, en quoi il y a injure ou non, sont les questions qui nous ont conduit à examiner les situations d'énonciation, les procédés utilisés, les contextes, le rôle des statuts, etc. La mise en évidence de critères de différenciation, les distinctions typologiques, les divers classements, catégories et sous-catégories, pour être au plus près des nuances en s'opposant à la confusion et aux généralités, font principalement de cet ouvrage une sorte de manuel pratique servant à se repérer. Voir aussi le compte rendu de cet ouvrage par Mickaëlle Lantin Mallet, *infra*, pp. 392-395 [ndlr].
9. Cf. notre contribution, « "C'est lui qui a commencé !" : l'injure, réaction ou provocation ? », au colloque organisé par Jean Ribalet et Marie Agostini, dans le cadre des Journées mondiales de la philosophie, à l'Unesco, Paris, 16-17 novembre 2010 et 16-17 novembre 2011 [actes à paraître].

INDEX

Mots-clés : injure, insulte, joute verbale

Keywords : Abuse, Insult, Verbal Jousting

AUTEUR

ÉVELYNE LARGUÈCHE

Centre national de la recherche scientifique, Parisevelyne.largueche@college-de-france.fr